

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE

Le règlement numéro 102-6 concernant la tarification pour les travaux de rechargement du chemin privé Saint-Jacques en septembre 2018 a été adopté le 3 décembre 2018 lors de la séance régulière du Conseil.

Le règlement stipule que les coûts nets des travaux de rechargement de pierre du chemin privé Saint-Jacques en septembre 2018, déduction faite de l'aide financière applicable en vertu de la Politique d'aide à l'entretien des rues privées, soient répartis en parts égales entre les propriétaires riverains du chemin et qu'il y soit imposé un tarif de 180.20 \$ par unité d'évaluation.

Le règlement numéro 102-6 est disponible dans sa version intégrale au bureau de la Municipalité. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 4^e jour du mois de décembre 2018.

Le secrétaire-trésorier,



Matthieu Levasseur